



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org Compte Twitter : @CIJ_ICJ

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2016/11

Le 18 avril 2016

Soixante-dixième anniversaire de la Cour internationale de Justice

Une séance solennelle commémorative aura lieu le mercredi 20 avril 2016 au Palais de la Paix en présence de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Informations pratiques à l'attention des médias

LA HAYE, le 18 avril 2016. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra une séance solennelle le mercredi 20 avril 2016 de 10 heures à 11 heures dans la grande salle de justice du Palais de la Paix, pour commémorer son soixante-dixième anniversaire.

La cérémonie se déroulera en présence de Sa Majesté le roi Willem-Alexander des Pays-Bas, ainsi que de S. Exc. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de S. Exc. M. Albert Gerard Koenders, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas et de S. Exc. M. Antonio Guterres, vice-président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des discours seront prononcés par S. Exc. M. Ronny Abraham, président de la Cour ainsi que par MM. Ban Ki-moon, Koenders et Guterres. L'enregistrement vidéo d'une allocution de S. Exc. M. Liu Jieyi, président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sera projeté sur deux grands écrans installés dans la salle.

Ont été conviés à la séance solennelle des membres du corps diplomatique, des représentants du Gouvernement néerlandais et d'autres institutions des Pays-Bas, de hauts fonctionnaires des organisations internationales ayant leur siège à La Haye et d'autres invités de marque.

Les 18 et 19 avril 2016 la Cour tient un séminaire à La Haye pour marquer l'événement.

Le séminaire et la séance solennelle ne sont accessibles que sur invitation, mais cette dernière sera retransmise en direct (lire ci-dessous «Offre multimédia»).

Rappel historique

La Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice, qui en fait partie intégrante, furent signés à San Francisco le 26 juin 1945. Ces textes entrèrent en vigueur le 24 octobre 1945. Les premiers membres de la Cour furent élus le 6 février 1946 lors de la première session de l'Assemblée générale, organisée à Londres. Ils se réunirent pour la première fois au Palais de la Paix à La Haye le 3 avril 1946. Le 6 avril 1946, la nouvelle Cour élit son président, son vice-président et son greffier. Elle tint sa session inaugurale le 18 avril 1946.

Offre multimédia

La séance solennelle sera **diffusée en direct** et en différé (VOD) sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org/multimedia) ainsi que sur la chaîne de télévision en ligne des Nations Unies «UNwebTV».

Des **photographies** de l'événement seront mises en ligne au fil de l'événement le jour-même sur le site Internet de la Cour, sur le portail Internet «UN Photo», et sur le compte Twitter de la Cour @CIJ_ICJ avec le mot-clé #CIJ70.

Des **extraits vidéo haute résolution** de l'événement seront proposés en ligne le jour-même sur le site Internet de la Cour et une couverture de l'événement sera assurée par le service de télédiffusion de l'ONU (UNiFEED, New York).

Les **discours** qui seront prononcés le 20 avril 2016 seront publiés dans le dossier «Spécial 70^e anniversaire» dès la fin de la séance solennelle.

Enfin, en amont du 20 avril 2016, la Cour mettra à la disposition de la presse, sur son site Internet, un **dossier de presse «Spécial 70^e anniversaire»**. Ce dossier en ligne contiendra des photographies et vidéos téléchargeables gracieusement, ainsi que des informations générales sur la Cour dans les six langues officielles des Nations Unies. Le code électronique (embed code) permettant aux médias d'intégrer la retransmission en direct de l'événement sur leur propre site Internet y figurera également. La diffusion de ce dossier de presse fera l'objet d'une mention sur le compte Twitter @CIJ_ICJ avec le mot-clé #CIJ70.

Organisé sous la règle de Chatham House, le séminaire des 18 et 19 avril 2016 n'est pas filmé, mais ses débats feront l'objet d'une publication imprimée ultérieure.

Facilités proposées à la presse

Faute de place, les représentants des médias ne pourront pas assister à la séance solennelle dans la grande salle de justice. Néanmoins, ils pourront parfaitement couvrir l'événement grâce au dispositif complet (audiovisuel et photo) mis en place à leur intention :

1. l'arrivée des représentants des médias accrédités sera possible exclusivement entre 8 heures et 8 h 30 (attention : accès impossible après 8 h 30) ;
2. un espace délimité sera réservé aux photographes et cameramen (20 personnes maximum) à l'entrée du Palais pour leur permettre d'assister à l'arrivée des invités et des personnalités, de 8 h 45 à 9 h 50 ;
3. des photographies libres de droit seront fournies à la presse au fil de l'événement grâce à un système de «pool» géré par la Cour : ces photos seront téléchargeables depuis un dossier «Spécial 70^e anniversaire» en ligne (lire «Offre multimédia», ci-dessus) ;
4. l'ensemble de la cérémonie (de 10 heures à 11 heures) sera proposé en direct sur le système vidéo haute définition de la Cour, ainsi que sur son site Internet (lire «Offre multimédia», ci-dessus) ;
5. dotée d'un grand écran, la salle de presse habituelle (capacité : 30 à 40 personnes) sera à leur disposition de 8 heures à 14 heures ;
6. enfin, la cafétéria du Palais de la Paix leur sera accessible entre 13 et 14 heures.

Attention : seuls les représentants des médias dûment accrédités et en mesure de s'identifier seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Palais.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
M Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)